

L'OPTION MUSIQUE EN CPGE

Pourquoi intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après le baccalauréat ?

- Pour bénéficier d'une formation généraliste de haut niveau dans le domaine des lettres, des arts et des sciences humaines.
- Pour acquérir de solides méthodes de travail et viser des parcours d'excellence
- Pour tenter d'intégrer les Écoles Normales Supérieures (ENS) de Paris ou de Lyon, ou d'autres écoles (IEP, Ecole des Chartes, Ecole du Louvre, CNSM).

Qu'est-ce que l'option musique en classes préparatoires ?

- Une option qui complète une formation pluridisciplinaire en lettres, philosophie, histoire, langues.
- Un enseignement qui permet aux bons élèves musiciens de tirer leur épingle du jeu en construisant une solide culture musicale parallèlement à leur formation littéraire généraliste.
- À raison de 6h par semaine en Hypokhâgne (Bac+1) et en Khâgne (Bac+2), l'option propose un apprentissage intensif en histoire de la musique, analyse, écriture. Elle favorise parallèlement la pratique instrumentale et vocale de groupe et associe les élèves à divers projets artistiques.

A qui s'adresse l'option musique en classes préparatoires ?

- À tous les élèves faisant preuve d'un bon niveau dans les matières littéraires.
- À tous les élèves ayant suivi un parcours musical (école de musique, conservatoire ou option musique en lycée), et conservant une pratique instrumentale ou vocale régulière.

Où peut-on suivre l'option musique en classes préparatoires ?

- Au lycée Fénelon de Paris (Gerald.Budzinski@ac-paris.fr)
- Au lycée Henri Martin de Saint-Quentin (Denis.Tchorek@ac-amiens.fr)
- Au lycée Madame de Staël de Montluçon (Jean-Francois.Sciau@ac-clermont.fr)
- Aux lycées Pierre de Fermat et Saint-Sernin de Toulouse (Myriam.Garcia2@ac-toulouse.fr)

Où poursuivre ses études après l'option musique en CPGE ?

- ENS Ulm et ENS Lyon : accès sur concours (l'élève normalien bénéficie de quatre années d'études rémunérées) ou sur dossier. Les ENS forment aux métiers de l'enseignement et de la recherche, et aux métiers de la musique dans une perspective interdisciplinaire et ouverte à l'international.
- CNSM de Paris : par concours d'entrée (Histoire de la musique, Esthétique, Analyse) au niveau du master. Le CNSM forme à la musicologie théorique et appliquée aux métiers de la musique.
- Les différents CRR ou pôles supérieurs de musique.
- L3 ou Masters universitaires : la classe préparatoire donne une équivalence Bac+2 ou Bac+3 permettant de poursuivre un cursus musicologique à l'université.
- Le choix de l'option musique permet aussi de poursuivre ses études en lettres ou en sciences humaines (demande d'équivalence double licence, ou écoles ayant intégré la Banque d'épreuves littéraires communes au concours).

Dans quels secteurs professionnels travaillent les élèves passés par l'option musique en CPGE ?

- Débouchés traditionnels des CPGE littéraires : fonction publique, métiers de la culture, de la médiation culturelle et du patrimoine, enseignement et recherche.
- Débouchés supplémentaires liés à l'option musique : métiers de la médiation, de la diffusion et de la programmation artistique (orchestres, opéras, festivals, radio, DRAC etc.), enseignement artistique en conservatoire (culture musicale, écriture, formation musicale) ou dans l'éducation nationale, musicien intervenant, direction de conservatoire, métiers de la gravure et de l'édition musicale, métiers de la régie d'orchestre et de la régie son, métiers de la dramaturgie et de la mise en scène d'opéra.